



## Communiqué de presse

Ce 6 octobre 2022, Olivier Tropet, éducateur spécialisé au Foyer Comtois, délégué syndical FO et élu au CSE, a reçu par huissier une convocation à un entretien préalable à éventuel licenciement et une mise à pied à titre conservatoire.

Il est exceptionnel qu'un salarié, en arrêt-maladie qui plus est, soit ainsi convoqué et mis à pied à titre conservatoire par le biais d'un huissier.

Le 13 octobre 2022, Olivier a été convoqué pour un entretien préalable à éventuelle sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. Rien, dans les faits reprochés, ne permet de justifier une telle éventualité et cette violente précipitation dans la procédure.

Cette procédure est-elle liée au fait que, depuis plusieurs mois, Olivier a régulièrement dénoncé en CSE les conditions de travail et les dysfonctionnements au Foyer Comtois ?

La procédure et pire encore un éventuel licenciement d'Olivier Tropet apparaîtrait comme une mesure d'intimidation à l'encontre des syndicalistes et des représentants du personnel au sein de l'ADDSEA.

Si tel était le cas, les syndicats FO et CGT de l'ADDSEA sauraient prendre leurs responsabilités pour la défense de la liberté syndicale.

*Gray, le 13 octobre 2022*